

**A l'attention SCP MASCRET-FORNELLI-  
SAGLIETTI-VERSINI (Huissiers de Justice Associés)**

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

N° de dossier : **2007-0411**

Date d'intervention : 20/07/2020

### Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
<p><b>Nom - Prénom :</b></p> <p><b>Adresse :</b></p> <p><b>CP - Ville :</b></p> <p><b>Lieu d'intervention :</b> 56-58 Rue des Vertus; angle de la rue des Vertus n°54 et de la rue de la Loubière; angle du 60 rue des Vertus et 87 rue d'Anger 13005 MARSEILLE</p> <p><i>Local commercial à droite à usage d'atelier LOT 1, un local commercial devant et à gauche à usage d'atelier de serrurerie LOT 2 et une cour couverte sur atelier</i></p>		<p><b>Nom - Prénom :</b> SCP MASCRET- FORNELLI-SAGLIETTI-VERSINI (Huissiers de Justice Associés)</p> <p><b>Adresse :</b> 71 Boulevard Oddo, Angle rue Villa-Oddo</p> <p><b>CP - Ville :</b> 13015 MARSEILLE</p>

### • Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants

- **Certificat Carrez**
- **Etat relatif à la présence de termites**
- **Constat amiante avant vente (Listes A et B)**
- **Diagnostic de performance énergétique**
- **Etat des risques et pollutions**

## SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

### Métré selon loi Carrez

La superficie de la partie privative de ce lot est de : 150.92 m<sup>2</sup>

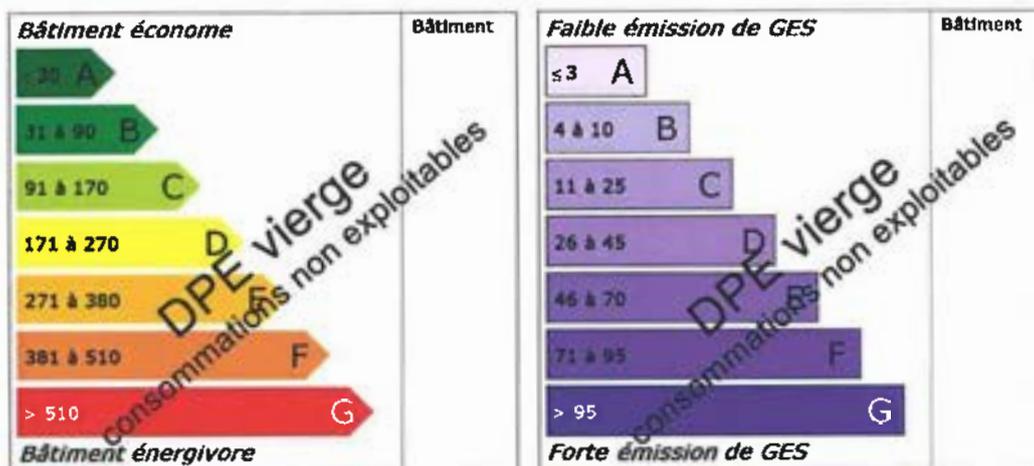
### Certificat termite

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise

### Rapport de repérage amiante vente

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

### D.P.E. (Diagnostic de performance énergétique)



# CERTIFICAT DE SUPERFICIE

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier : 2007-0411 JS

Date de commande : 20/07/2020

Date de visite : 20/07/2020

### 1 - Désignation du bien à mesurer

**Adresse :** 56-58 Rue des Vertus; angle de la rue des Vertus n°54 et de la rue de la Loubière; angle du 60 rue des Vertus et 87 rue d'Anger 13005 MARSEILLE

**Nature du bien :** Local commercial à droite à usage d'atelier LOT 1, un local commercial devant et à gauche à usage d'atelier de serrurerie LOT 2 et une cour couverte sur atelier

**Etage :** Rez de chaussée

**Lot(s) :** 1 et 2 réunis

**Date de construction :** Non communiqué

**Références cadastrales :** Section 821 H n°146 lieudit « 56 RUE DES VERTUS » - Section 821 H n°49 lieudit « RUE DE LA LOUBIERE » - Section 821 H n° 162 lieudit « RUE D'ALGER »

**Accompagnateur :** Maître Franck MASCRET (Huissier de Justice) et le locataire

### 2 - Le propriétaire/bailleur du bien

**Nom, prénom :**

**Adresse :**

**Code Postal :**

### 3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie carrez (en m <sup>2</sup> )	Superficie hors carrez (en m <sup>2</sup> )
Bureau 1	19.86	
Dégagement	7.85	
Bureau 2	8.40	
Salle d'eau	4.72	0.40 (inf. à 1m80)
Atelier 1	10.79	
Atelier 2	21.90	
Atelier 3	77.40	
Cour couverte*		130

### 4 - Superficie privative totale du lot : **150.92\* m<sup>2</sup>**

\* Il ne nous est pas possible à ce stade de déterminer si la cour couverte est une pièce à usage privatif ou une partie commune qui aurait été privatisée.

Si la cour couverte est privative dans le règlement de copropriété initial la superficie privative au sens de la Loi Carrez serait alors de **280.92 m<sup>2</sup>**

Demande a été faite au successeur du notaire ayant réalisé la mise en copropriété de consulter les plans originaux afin de délimiter précisément le contour de chaque lot, l'étude prétextant l'indisponibilité de la personne réalisant ce genre de démarches pour congés devrait nous donner accès aux plans dans le courant du mois d'aout.

Après consultation des plans, une attestation définitive de superficie sera établie

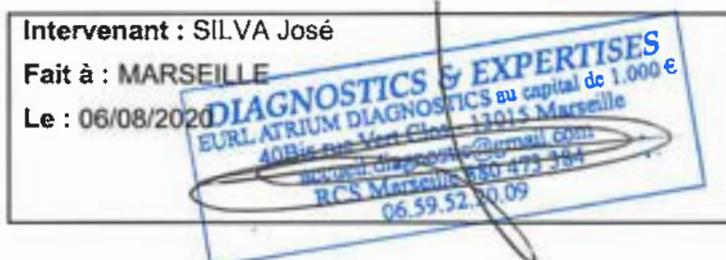
# CERTIFICAT DE SUPERFICIE

**Observation :** le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Intervenant : SILVA José

Fait à : MARSEILLE

Le : 06/08/2020



## CROQUIS DE LOCALISATION



# RAPPORT TERMITES

## RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

**A - N° de dossier :**  
2007-0411 JS

Date de création : 20/07/2020  
Date de la visite : 20/07/2020

### B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

**Localisation du (ou des) bâtiment(s) :**

**Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :** 56-58 Rue des Vertus; angle de la rue des Vertus n°54 et de la rue de la Loubière; angle du 60 rue des Vertus et 87 rue d'Anger 13005 MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT

**Département :** BOUCHES DU RHONE

**Bâtiment et escalier :**

**N° d'étage :** Rez de chaussée

**N° de lot(s), le cas échéant :** 1 et 2 réunis

**Date de construction :** Non communiqué

**Références cadastrales :** Section 821 H n°146 lieudit « 56 RUE DES VERTUS » - Section 821 H n°49 lieudit « RUE DE LA LOUBIERE » - Section 821 H n° 162 lieudit « RUE D'ALGER »

**Informations collectées auprès du donneur d'ordre :**

**Traitements antérieurs contre les termites :** Inconnu

**Présence de termites dans le bâtiment :** Non

**Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 :** Non

**Document(s) fourni(s) :** Aucun

**Désignation du (ou des) bâtiment(s) :**

**Nature :** Local commercial à droite à usage d'atelier LOT 1, un local commercial devant et à gauche à usage d'atelier de serrurerie LOT 2 et une cour couverte sur atelier

**Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme :**  
Faible

### C - Désignation du client

**Nom, prénom :**

**Adresse :**

**Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :**  Propriétaire de l'immeuble  autre, le cas échéant

**Si le client n'est pas le donneur d'ordre :**

**Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) :** SCP MASCRET-FORNELLI-SAGLIETTI-VERSINI (Huissiers de Justice Associés)

**Adresse :** 71 Boulevard Oddo, Angle rue Villa-Oddo 13015 MARSEILLE

**Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) :** Maître Franck MASCRET (Huissier de Justice) et le locataire

# RAPPORT TERMITES

## D – Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

**Raison sociale et nom de l'entreprise** : DIAGNOSTICS et EXPERTISES – ATRIUM DIAGNOSTICS

**Nom et prénom de l'opérateur** : BAROUH Frédéric

**Adresse** : 40 bis boulevard Vert Clos - 13015 MARSEILLE

**N° SIRET** : 880 473 384

**Identification de sa compagnie d'assurance** : MMA

**Numéro de police et date de validité** : 114.231.812 au 31/12/2020

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées** par : B2C – 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG

**n° de certification et date de validité** : B2C-0452 au 31/05/2021

## E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Bureau 1	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Dégagement	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Bureau 2	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Salle d'eau	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Atelier 1	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Atelier 2	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Atelier 3	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Cour couverte	(Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

# RAPPORT TERMITES

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation

## F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Bureau 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	Absence d'indice d'infestation de termites
Bureau 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle d'eau	Absence d'indice d'infestation de termites
Atelier 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Atelier 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Atelier 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Cour couverte	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

## G – Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

## H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Aucun	

## I – Constatations diverses

Aucune.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## J – Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites

# RAPPORT TERMITES

(matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.

## K – Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B2C – 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG

## L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 20/07/2020 et **valable jusqu'au 19/01/2021.**

Fait en nos locaux, le 06/08/2020

Nom et prénom de l'opérateur :

BAROUH Frédéric

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)



# RAPPORT TERMITES

## CROQUIS DE LOCALISATION



# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

A l'attention SCP MASCRET-FORNELLI-SAGLIETTI-VERSINI  
(Huissiers de Justice Associés)

Remis contre accusé de réception (voir dernière page de ce rapport)

## ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1337-2 à R 1337-5 du code de la santé publique  
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 8 décembre 2008  
LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier : 2007-0411 JS

Date d'intervention : 20/07/2020

### Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
<p><b>Nom - Prénom :</b></p> <p><b>Adresse :</b></p> <p><b>CP - Ville :</b></p> <p><b>Lieu d'intervention :</b> 56-58 Rue des Vertus; angle de la rue des Vertus n°54 et de la rue de la Loubière; angle du 60 rue des Vertus et 87 rue d'Anger 13005 MARSEILLE</p>		<p><b>Nom - Prénom :</b> SCP MASCRET- FORNELLI-SAGLIETTI-VERSINI (Huissiers de Justice Associés)</p> <p><b>Adresse :</b> 71 Boulevard Oddo, Angle rue Villa-Oddo</p> <p><b>CP - Ville :</b> 13015 MARSEILLE</p>

### Désignation du diagnostiqueur

<p><b>Nom et Prénom :</b> BAROUH Frédéric</p> <p><b>N° certificat :</b> B2C-0452</p> <p><b>Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :</b> B2C – 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG</p>	<p><b>Assurance :</b> MMA</p> <p><b>N° :</b> 114.231.812</p> <p><b>Adresse :</b> 30 Cours Maréchal Juin BP 29</p> <p><b>CP - Ville :</b> 33023 BOREDEAUX Cedex</p>
---	--

### Conclusion

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c. Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

*Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses*

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## Sommaire

<b>1. SYNTHESSES</b>	<b>3</b>
a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante	3
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante	3
c. Investigations complémentaires à réaliser	4
<b>2. MISSION</b>	<b>4</b>
a. Objectif	4
b. Références réglementaires	4
c. Laboratoire d'analyse	5
d. Rapports précédents	5
<b>3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS</b>	<b>5</b>
<b>4. LISTE DES LOCAUX VISITES</b>	<b>6</b>
<b>5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b>	<b>7</b>
<b>6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>8</b>
<b>7. ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>9</b>
<b>8. SCHÉMA DE LOCALISATION</b>	<b>10</b>
<b>9. GRILLES D'ÉVALUATION</b>	<b>11</b>
<b>10. ACCUSE DE RECEPTION</b>	<b>13</b>

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## 1. SYNTHESSES

### a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrément, ou travaux de retrait ou confinement)
20/07/2020	Sans objet	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrément 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

#### Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20

##### COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

### b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
<b>lundi 20 juillet 2020</b>	<b>Avant vente</b>	<b>Conduits en amiante-ciment</b>	<b>Cour couverte</b>	<b>EP</b>	<b>Evaluation périodique</b>
<b>lundi 20 juillet 2020</b>	<b>Avant vente</b>	<b>Plaque(s) fibro toiture partielle</b>	<b>Cour couverte</b>	<b>EP</b>	<b>Evaluation périodique</b>

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :

MND : Matériau non Dégradé

MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle

MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

EP : Evaluation périodique

AC1 : Action corrective de 1<sup>er</sup> niveau

AC2 : Action corrective de 2<sup>ème</sup> niveau

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<p><b>1. Parois verticales intérieures</b> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.</p>	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
<p><b>2. Planchers et plafonds</b> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers</p>	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
<p><b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures</p>	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<p><b>4. Eléments extérieurs</b> Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.</p>	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## c. Investigations complémentaires à réaliser

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

### Locaux et ouvrages non visités, justifications

Locaux (1)	Justifications (2)	Préconisations
Cour couverte	Conduit non examinable (pas suffisamment visible)	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clés absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

## 2. MISSION

### a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

### b. Références réglementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

## c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par :

## d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Número de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :

Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

Aucune

## **3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS**

<u>Description du site</u>	
Local commercial à droite à usage d'atelier LOT 1, un local commercial devant et à gauche à usage d'atelier de serrurerie LOT 2 et une cour couverte sur atelier	
<u>Propriétaire du ou des bâtiments :</u>	
<u>Nom ou raison sociale</u>	:
<u>Adresse</u>	:
<u>Code Postal</u>	:
<u>Ville</u>	:

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

**Département** : BOUCHES DU RHONE  
**Commune** : MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT  
**Adresse** : 56-58 Rue des Vertus; angle de la rue des Vertus n°54 et de la rue de la Loubière; angle du 60 rue des Vertus et 87 rue d'Anger  
**Code postal** : 13005  
**Type de bien** : Bâtiment(s) à usage de commerces et d'habitations Locaux à usage commercial  
**Référence cadastrale** : Section 821 H n°146 lieudit « 56 RUE DES VERTUS » - Section 821 H n°49 lieudit « RUE DE LA LOUBIERE » - Section 821 H n° 162 lieudit « RUE D'ALGER »  
**Lots du bien** : 1 et 2 réunis  
**Année de construction** : Non communiqué

## Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Maître Franck MASCRET (Huissier de Justice) et le locataire

## Document(s) remi(s)

Aucun

## **4. LISTE DES LOCAUX VISITES**

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Bureau 1	Parquet bois	Peinture	Faux plafond	
Dégagement	Parquet bois	Peinture PVC	Faux plafond	
Bureau 2	Parquet bois	Peinture	Faux plafond	
Salle d'eau	Carrelage	Peinture	Faux plafond	
Atelier 1	Béton	Peinture	Béton	
Atelier 2	Béton	Peinture Faïence	Peinture	
Atelier 3	Béton	Peinture	Peinture	
Cour couverte	Béton	Peinture	Peinture Fibrociment	

- (1) tous les locaux doivent être **obligatoirement** visités.  
 (2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## 5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	Numéro de prélèvement ou d'identification	Méthode	Présence amiante		Flocages, calorifugeage, faux plafonds		Autres matériaux	
						Oui	Non	Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
Cour couverte	Conduits de fluide	Conduits en amiante-ciment			Sur jugement de l'opérateur	Oui				1	EP
Cour couverte	Toiture (partielle)	Plaque(s) fibro			Sur jugement de l'opérateur	Oui				2	EP

En application des dispositions de l'article R. 1334-27

(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B

(2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

EP = Evaluation périodique :

- contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation
- rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer

AC1 = Action corrective de premier niveau :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

AC2 = Action corrective de second niveau :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégrité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## 6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, BAROUH Frédéric, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par B2C pour la spécialité : AMIANTE

Cette information est vérifiable auprès de B2C – 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG

Je soussigné, BAROUH Frédéric, diagnostiqueur pour l'entreprise DIAGNOSTICS & EXPERTISES – ATRIUM DIAGNOSTICS dont le siège social est situé à 40B rue Vert Clos 13015 MARSEILLE.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

**Intervenant** : BAROUH Frédéric

**Fait à** : MARSEILLE

**Le** : 06/08/2020



### Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Accusé de réception à nous retourner signé

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## **7. ELEMENTS D'INFORMATIONS**

Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

2° La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception ;

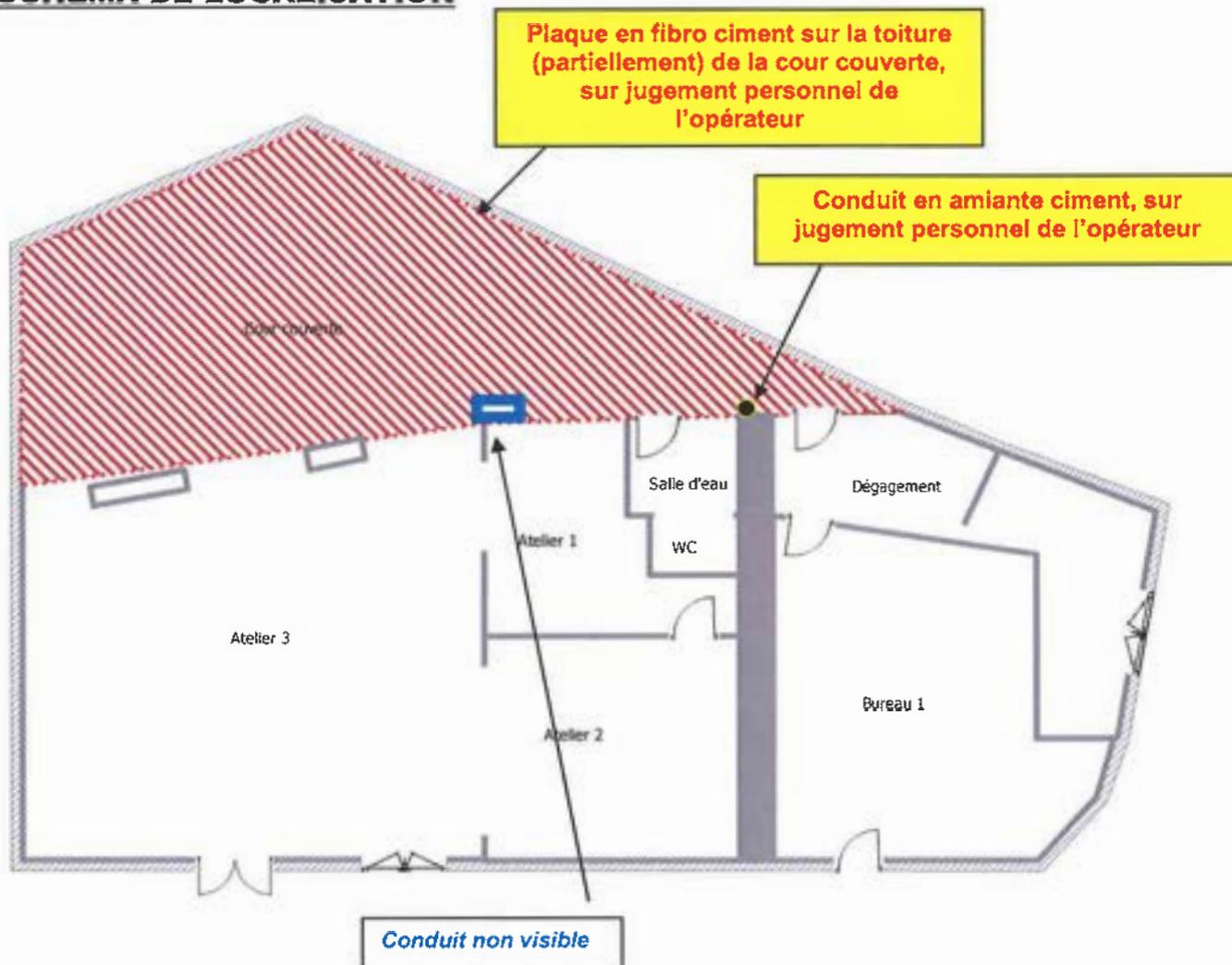
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## 8. SCHÉMA DE LOCALISATION



# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## 9. GRILLES D'ÉVALUATION

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT				
Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)				
N° de Dossier : 2007-0411 JS – Date de l'évaluation : 20/07/2020				
N de rapport amiante : 2007-0411 JS				
Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Cour couverte- Matériaux (ou produits) : Conduits de fluide - Conduits en amiante-ciment				
Grille n° : 1				
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input type="checkbox"/> Protection physique étanche				EP
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme  <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP  AC1
	<input type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input type="checkbox"/> Ponctuelle	<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		<input type="checkbox"/> Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2 <sup>ème</sup> niveau

# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT

Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : 2007-0411 JS – Date de l'évaluation : 20/07/2020 .

N de rapport amiante : 2007-0411 JS

Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Cour couverte- Matériaux (ou produits) : Plafonds - Plaque(s) fibro

Grille n° : 2

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input type="checkbox"/> Protection physique étanche				EP
	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme  <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP  AC1
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique				
	<input type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input type="checkbox"/> Ponctuelle	<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		<input type="checkbox"/> Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2 <sup>ème</sup> niveau



# ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS

## **10. ACCUSE DE RECEPTION**

(à compléter, signer et à nous retourner dès réception de votre rapport de repérage amiante à DIAGNOSTICS et EXPERTISES)

Je soussigné XXXXXXXXX propriétaire d'un bien immobilier situé à 56-58 rue des Vertus; angle de la rue des Vertus n°54 et de la rue de la Loubière; angle du 60 rue des Vertus et 87 rue d'Anger 13005 MARSEILLE accuse bonne réception le 06/08/2020 du rapport de repérage amiante provenant de la société DIAGNOSTICS et EXPERTISES (mission effectuée le 20/07/2020).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).

# Diagnostic de performance énergétique

## Une information au service de la lutte contre l'effet de serre (6.3.c bis)

**N° de dossier :** 2007-0411 JS  
**Date de validité :** 19/07/2030  
**Date de création :** 20/07/2020 et **de visite :** 20/07/2020  
**Type de bâtiment :** Bâtiment(s) à usage de commerces et d'habitations  
**Date de construction :** < 1948  
**Surface (m²) :** 150.92

**Nom du diagnostiqueur :** BARON  
**N° de certification :** 11015  
**Délivré par :** ATRUM DIAGNOSTICS  
**Signataire :** 40 Bis rue Vert Clos 13015 Marseille  
 accueil@my-diagnostic.fr  
 RCS Marseille 830 473 384  
 14.04.20.09

**Désignation du bien :**  
**Adresse :** 56-58 Rue des Vertus; angle de la rue des Vertus n°54 et de la rue de la Loubière; angle du 60 rue des Vertus et 87 rue d'Anger 13005 MARSEILLE  
**Étage :** Rez de chaussée **Numéro de lot(s) :** 1 et 2 réunis  
**Catégorie :** Local à usage commercial  
**Désignation du propriétaire :**  
**Nom :** SCI AJEMY 2  
**Adresse :**

### Consommations annuelles d'énergie

Le diagnostiqueur n'a pas été en mesure d'établir une estimation des consommations car les factures ne sont pas disponibles

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Bois, biomasse</b>	-	-	-
<b>Électricité</b>	-	-	-
<b>Gaz</b>	-	-	-
<b>Autres énergies</b>	-	-	-
<b>Production d'électricité à demeure</b>	-	-	-
<b>Abonnements</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-

#### Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

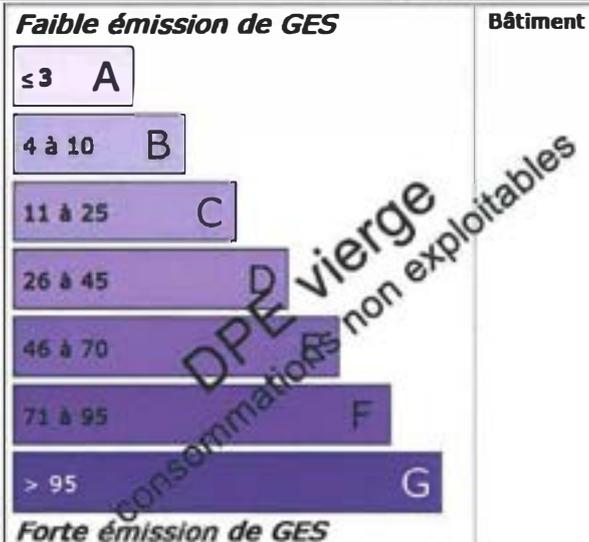
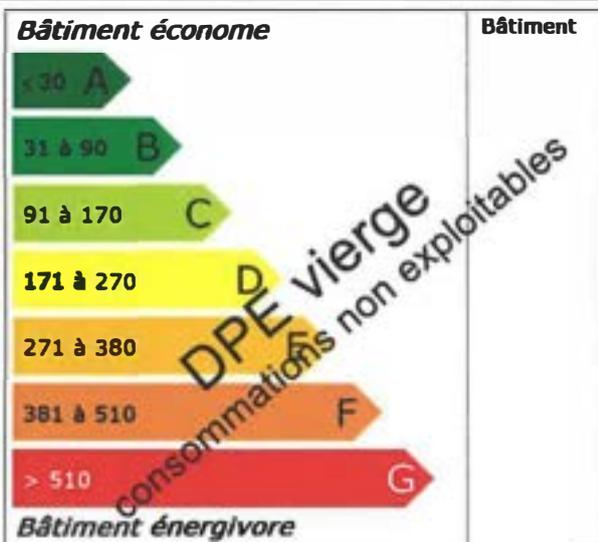
Consommation estimée : - kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

#### Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : - kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an



## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Batiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs :	Système :	Système de production d'ECS :
Murs en pierre de taille moellons	Pompe à chaleur (divisé) - type split (partie bureau)	Chauffe-eau électrique - 5 ans
Toiture :	Emetteurs :	Système de ventilation :
Sous solives bois et toitures	Ventilo convecteur	Inconnue
Menuiseries :	Système de refroidissement :	
PVC et Métal	Electrique	
Plancher bas :	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :	
Dalle béton	Non requis	
Energies renouvelables :	Quantité d'énergie d'origine	KWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelable :		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires:

Néant

## Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

### Chauffage

- ❑ Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- ❑ Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- ❑ Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

### Confort d'été

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### Éclairage

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### Bureautique

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- ❑ Eteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

### Compléments

Néant

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt %
Isolation des rampants de toiture avec un isolant de résistance thermique $R > \text{ou } = \text{à } 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ .	Entre 30 et 40 € H.T. par $\text{m}^2$ isolé	15 € par $\text{m}^2$ ou 10 € par $\text{m}^2$ pour les ménages dont le RFR dépasse le RFR maximum pour bénéficiaire du CITE. Le montant des dépenses plafonné à 2400 € pour une personne seule et 4800 € pour un couple soumis à imposition commune, somme majorée de 120 € par personne à charge.
Remplacement des menuiseries simple vitrage existantes par des menuiseries PVC ou équivalent double vitrage 4/20/4 VIR avec remplissage Argon.	Entre 150 et 400 € H.T. par $\text{m}^2$ fenêtre	40 € par équipement. Le montant des dépenses plafonné à 2400 € pour une personne seule et 4800 € pour un couple soumis à imposition commune, somme majorée de 120 € par personne à charge.

Commentaires :

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_cic.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_cic.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

*Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par B.2.C - 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)*

*Nom de l'opérateur : BAROUH Frédéric, numéro de certification : B2C-0452 obtenue le 01/06/2016*

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## 56 RUE DES VERTUS 13005 MARSEILLE

**Adresse:** 56 Rue des Vertus 13005 MARSEILLE 05  
**Coordonnées GPS:** 43.2893, 5.392195  
**Cadastre:** H 146

**Commune:** MARSEILLE 05  
**Code Insee:** 13205

**Reference d'édition:** 1056131  
**Date d'édition:** 06/08/2020

**Vendeur-Bailleur:**  
 XXXXXXXX  
**Acquéreur-locataire:**



PEB : NON

Radon : NIVEAU 2

166 BASIAS, 0 BASOL, 18 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif <b>PEB</b>	<b>NON</b>	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel <b>SEISME</b>	<b>OUI</b>	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel <b>RADON</b>	<b>OUI</b>	Commune à potentiel radon de niveau 2		
Informatif <b>Sols Argileux</b>	<b>OUI</b>	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels <b>Mouvement de terrain</b>	<b>OUI</b>	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	29/10/2002
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	27/06/2012
PPR Naturels <b>Feu de forêt</b>	<b>NON</b>	Feu de forêt	Approuvé	22/05/2018
PPR Naturels <b>Inondation</b>	<b>NON</b>	Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau BV Huveaune et Ayalades	Approuvé	24/02/2017
		Inondation Par ruissellement et coulée de boue vallons et péri-urbain Huveaune	Approuvé	21/06/2019
		Inondation vallons et péri-urbain Huveaune	Approuvé	21/06/2019
		Inondation Par ruissellement et coulée de boue	Prescrit	12/12/2003
PPR Miniers	<b>NON</b>	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Miniers</b>		
PPR Technologiques <b>Risque Industriel</b>	<b>NON</b>	Risque industriel Effet de surpression	Approuvé	04/11/2013
		Risque industriel Effet toxique	Approuvé	04/11/2013

### DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<http://www.info-risques.com/short/MCMAS>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des Informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	IAL-13055-8	du	19/09/2019	Mis à jour le	
2. Adresse	56 Rue des Vertus	code postal ou Insee	13005	commune	MARSEILLE 05

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  **prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  **Oui**  **Non**  
date 27/06/2012

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches
cyclone	mouvements de terrain <input checked="" type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique	feux de forêt
séisme	volcan	autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN **Oui**  **Non**   
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui**  **Non**

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  **prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  **Oui**  **Non**   
date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

	mouvements de terrain	autres
--	-----------------------	--------

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM **Oui**  **Non**   
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui**  **Non**

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T **prescrit et non encore approuvé** **Oui**  **Non**

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression
---------------	-----------------	----------------------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T **approuvé** **Oui**  **Non**   
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **Oui**  **Non**   
L'immeuble est situé en zone de prescription **Oui**  **Non**   
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés **Oui**  **Non**   
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location **Oui**  **Non**

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	faible <input checked="" type="checkbox"/>	modérée	moyenne	forte

## Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) **Oui**  **Non**

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 **Oui**  **Non**

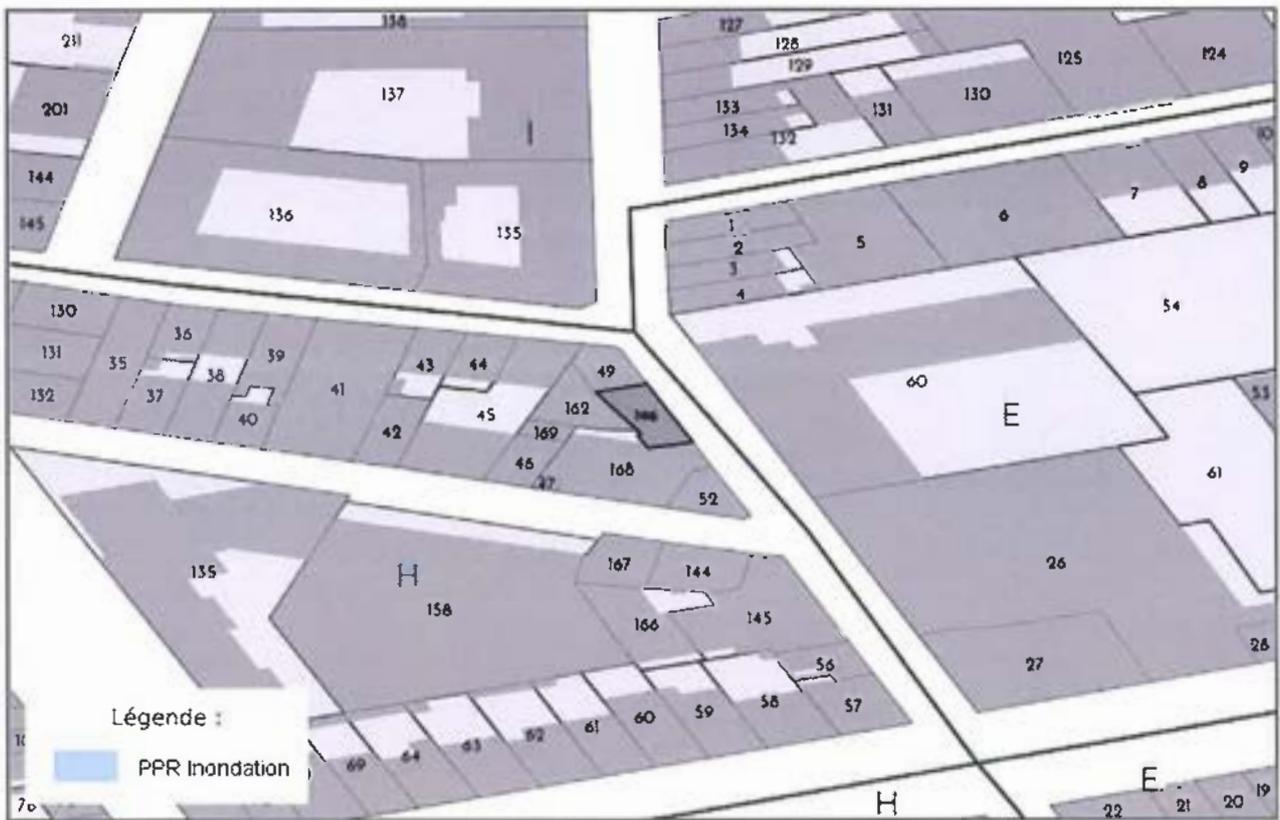
## Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: **Oui**  **Non**   
Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: **zone D**  **zone C**  **zone B**  **zone A**   
faible modérée forte très forte

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

\* catastrophe naturelle minière ou technologique  
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente **Oui**  **Non**   
vendeur / bailleur date / lieu acquéreur / locataire  
XXXXXXXX 06/08/2020 / MARSEILLE 05

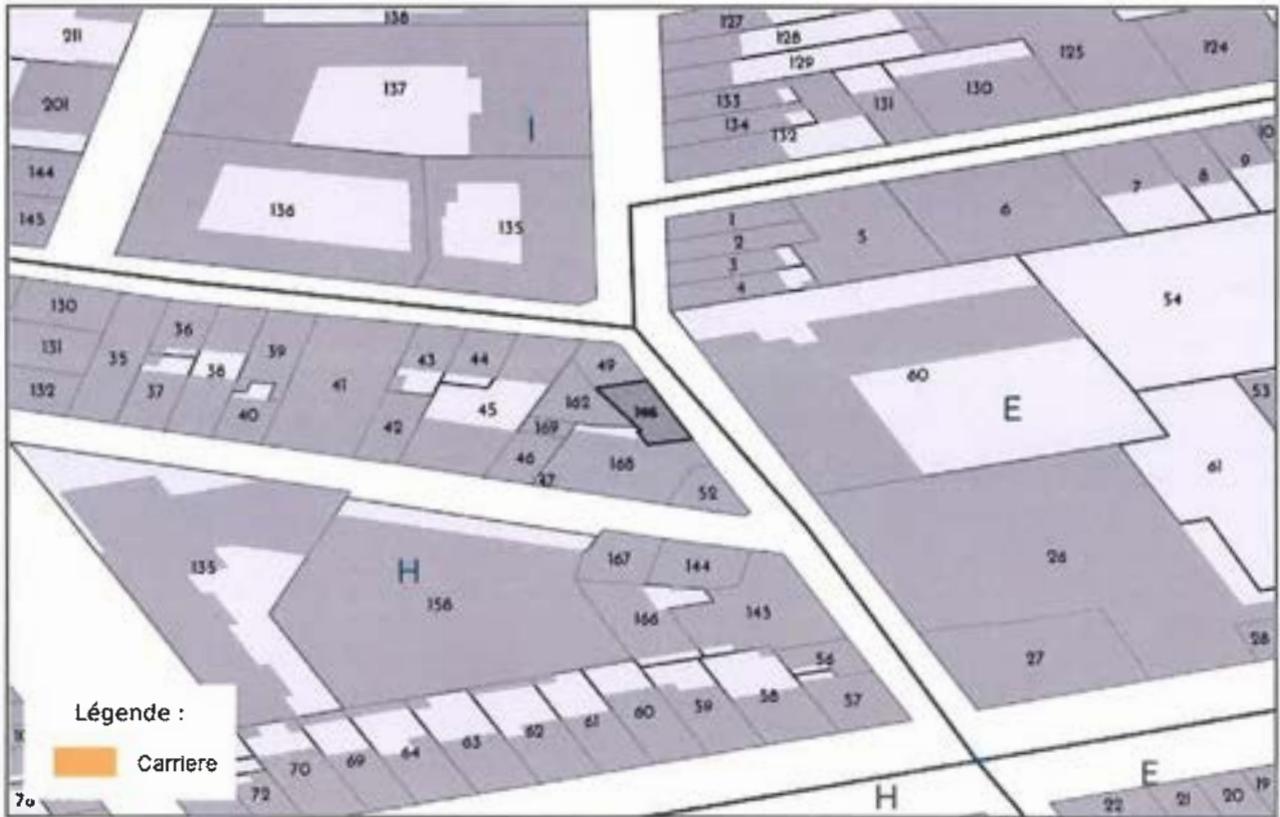
### CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



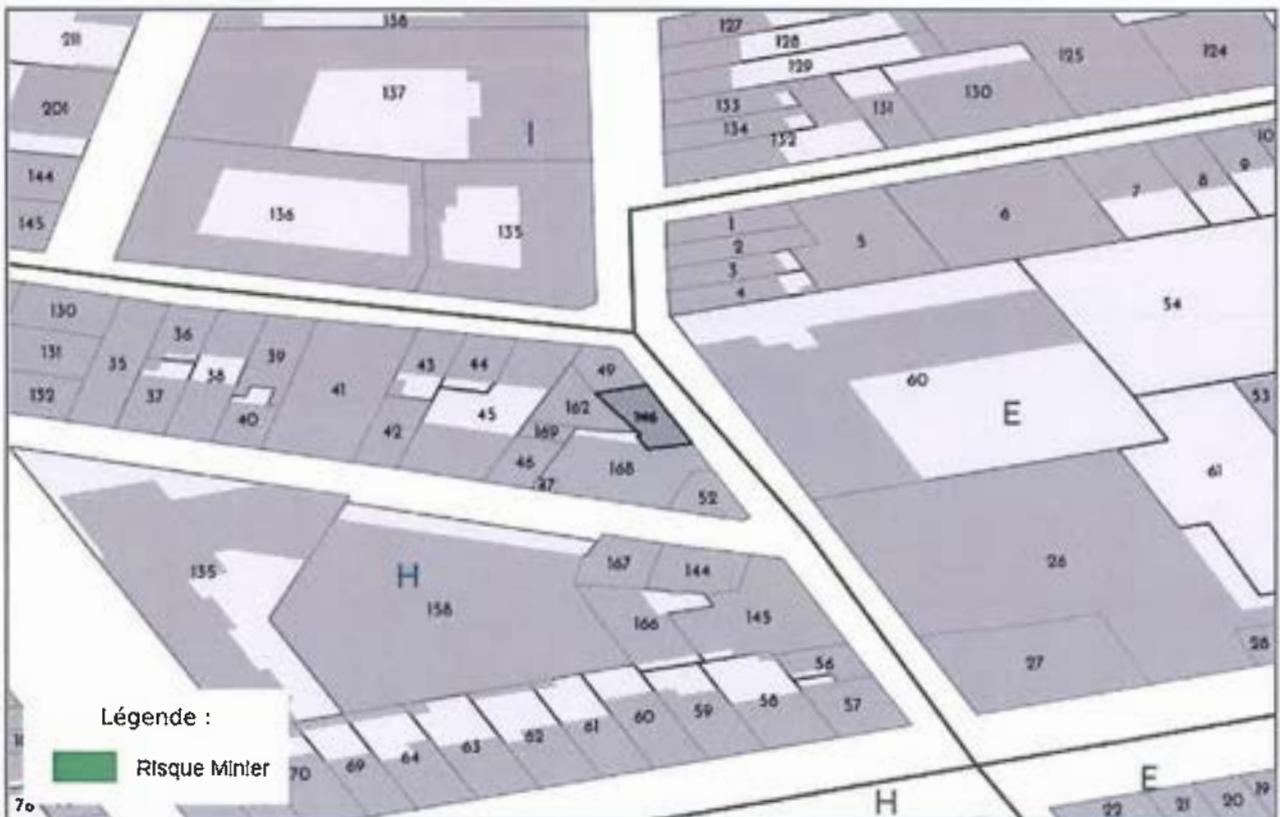
### CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



### CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



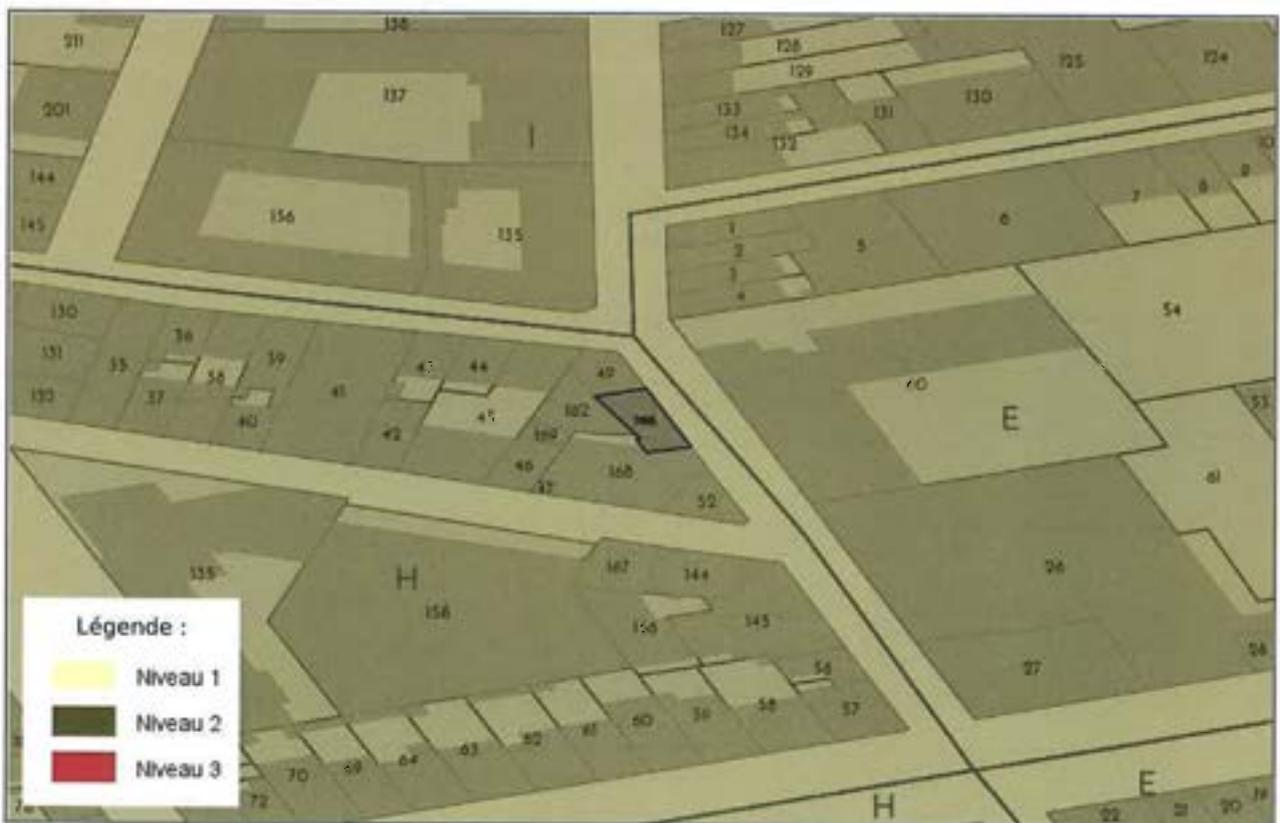
### CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



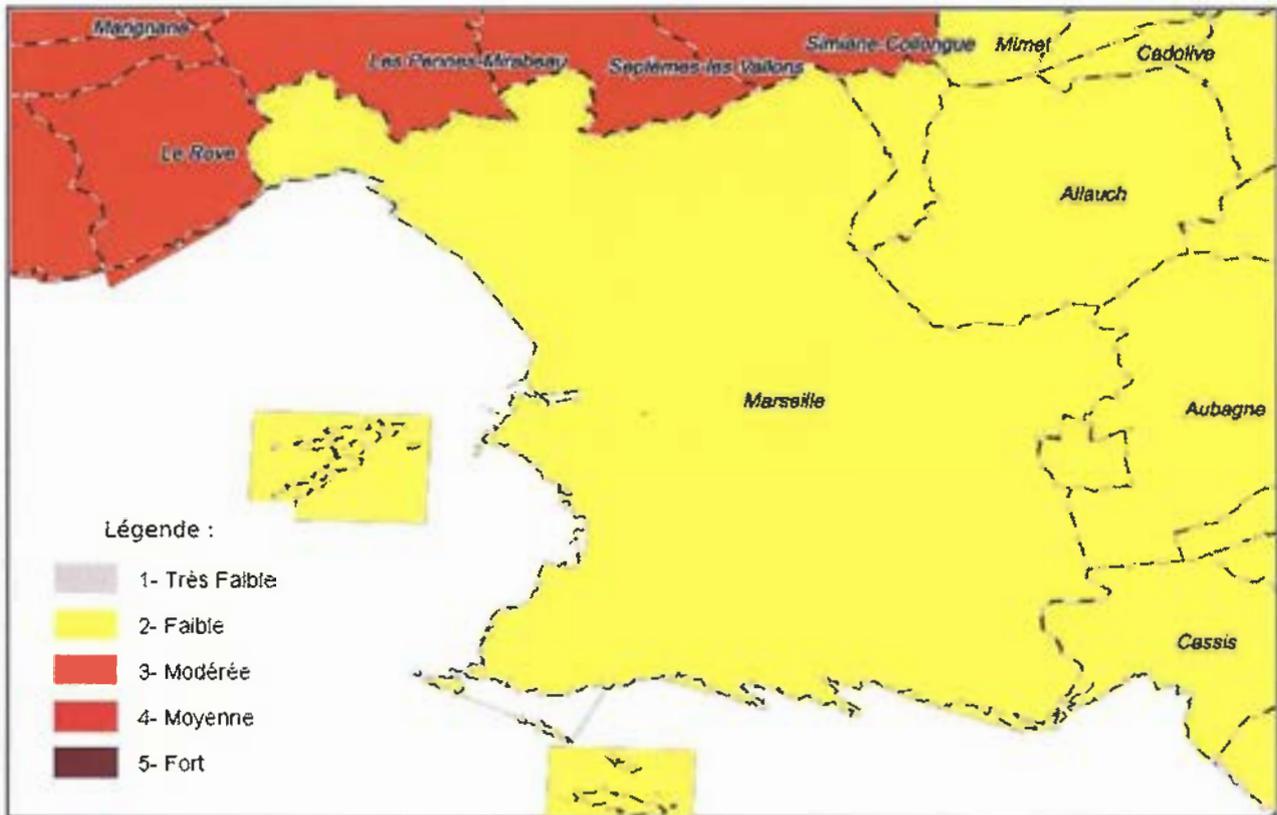
## CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



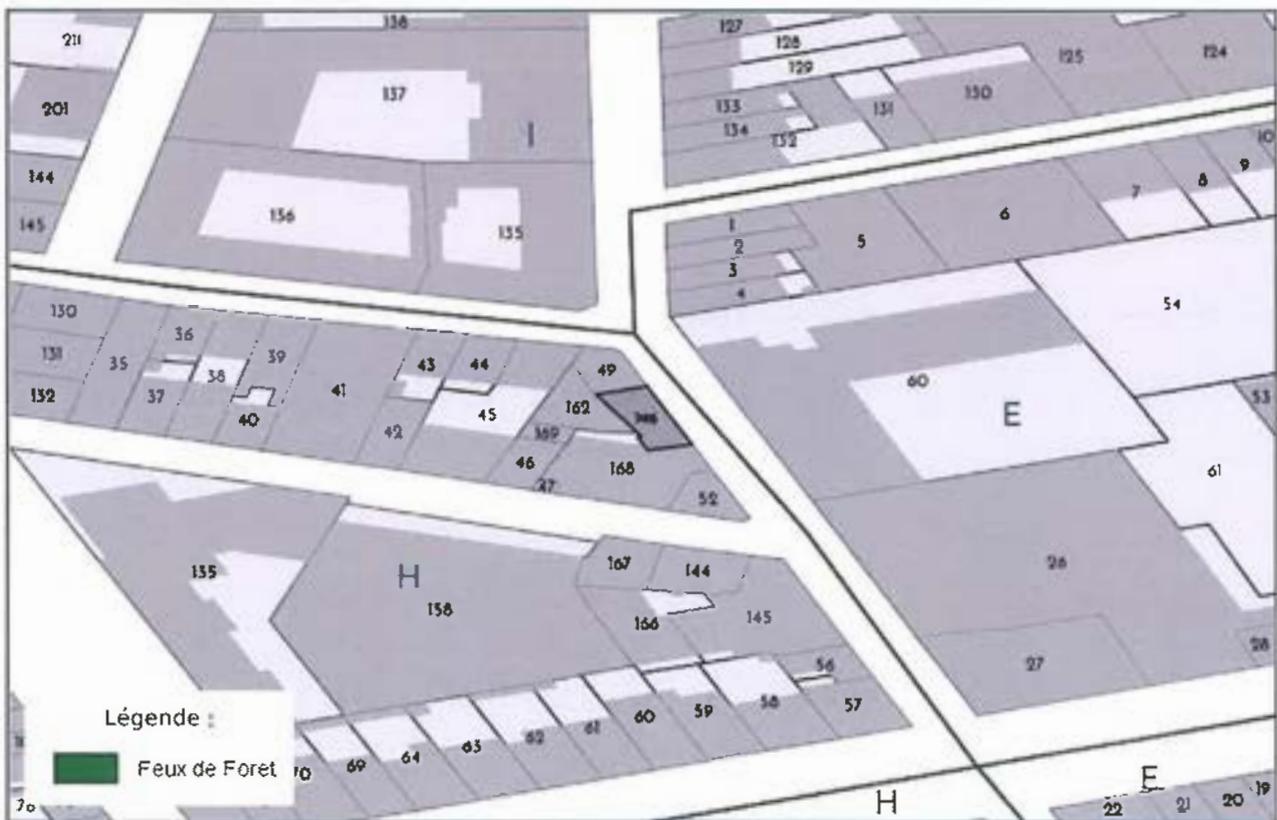
## RADON



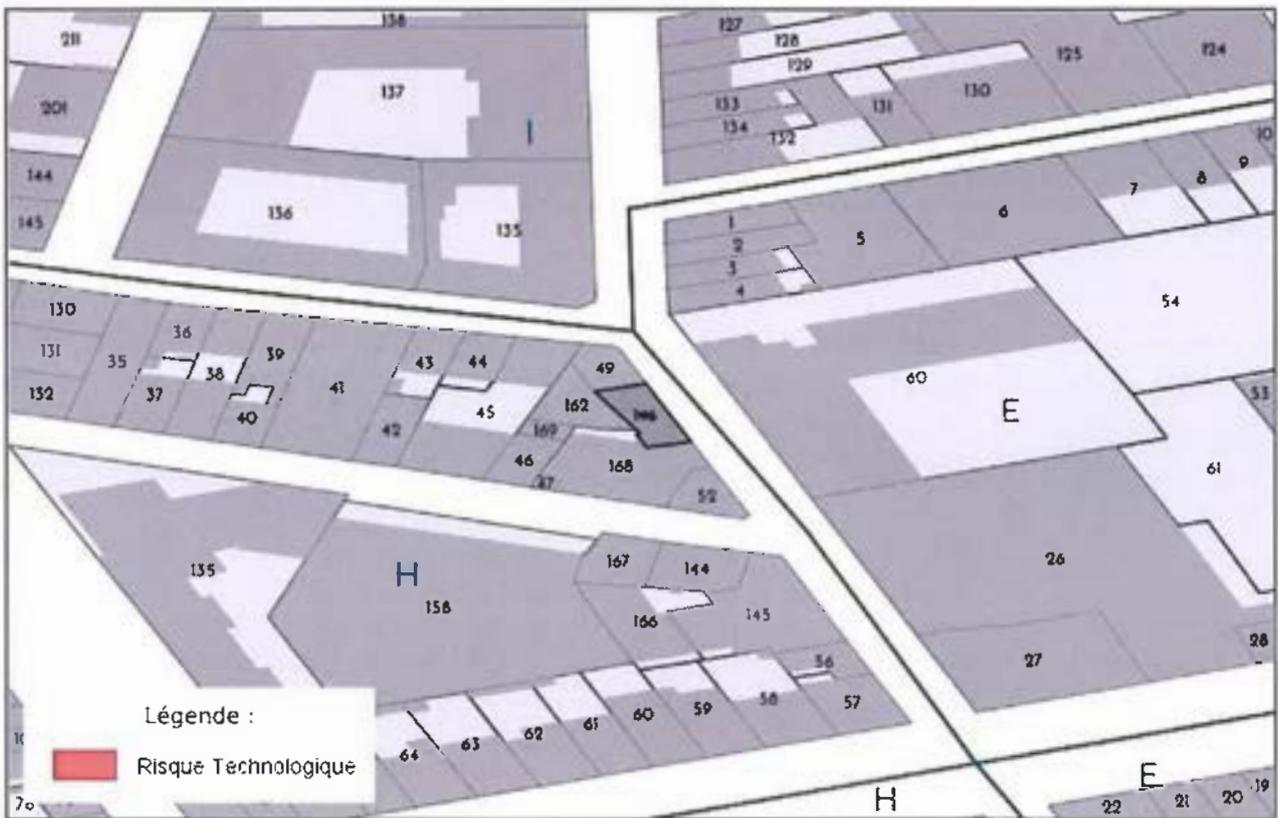
## CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



## CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



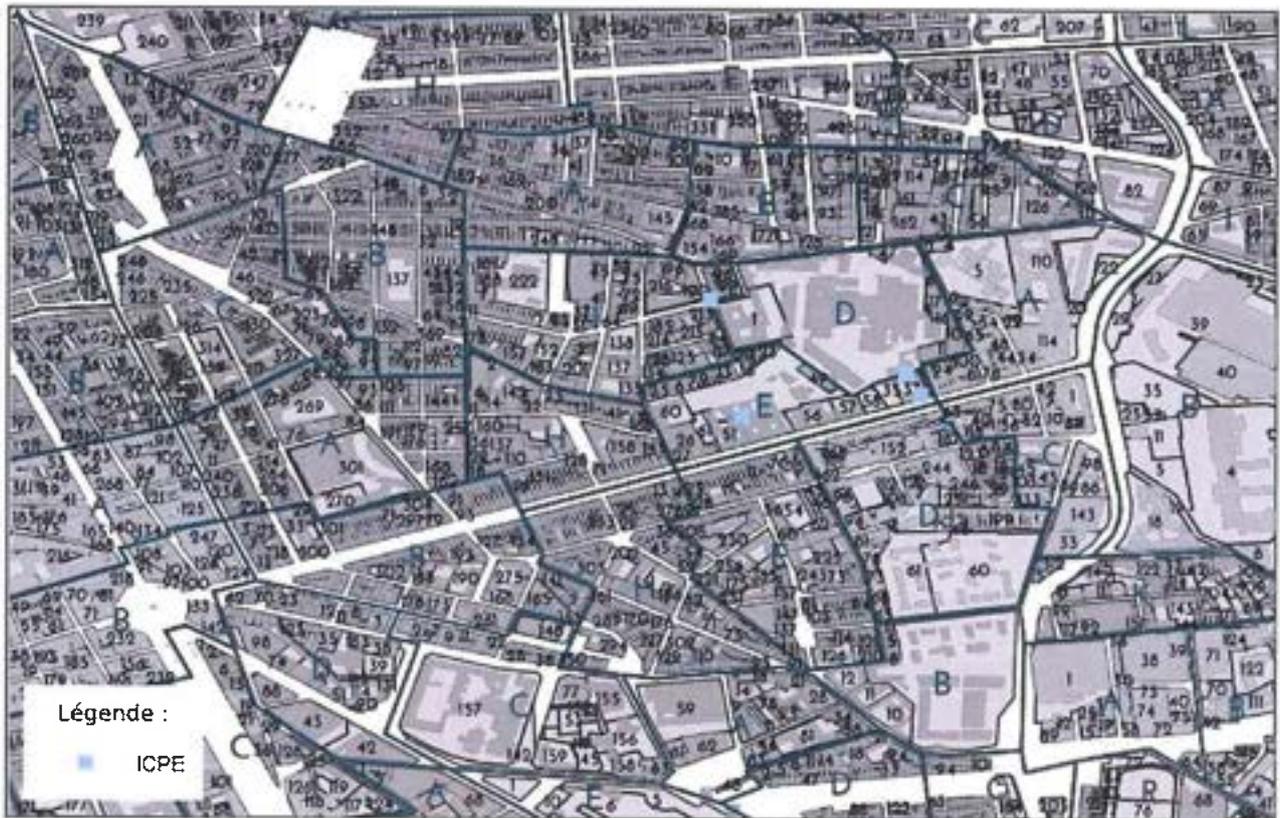
## PPR TECHNOLOGIQUE



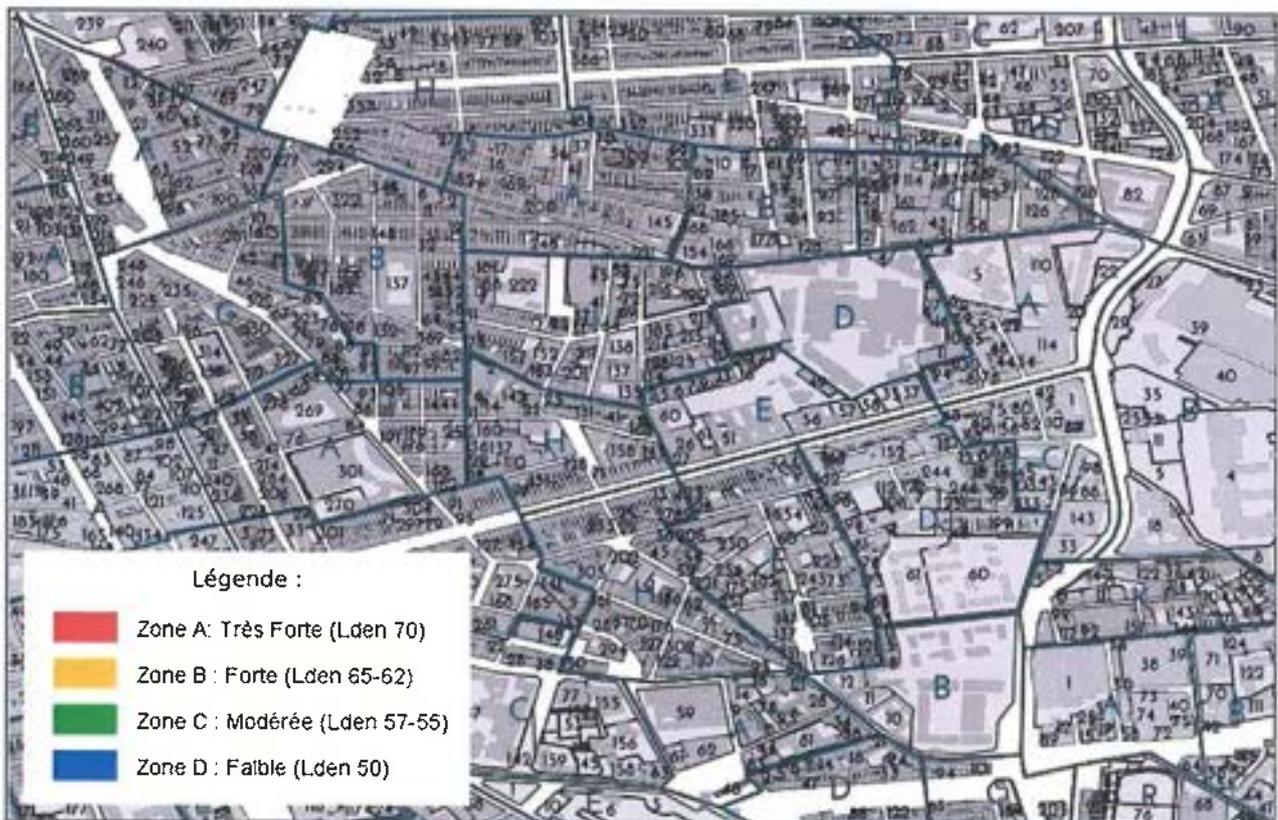
## CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS ( BASOL / BASIAS)



## CARTOGRAPHIE DES INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



## PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



**LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
**BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES**

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
PAC1300083	blanchisserie du bon pasteur, , 61 rue vertus des marseille (13055)	19 mètres
PAC1311338	réparation générale automobiles //ex: limorte claudé, , 54 rue vertus marseille (13055)	21 mètres
PAC1302544	sté des produits glosso et siccolac, , 116 rue loubière de la marseille (13055)	37 mètres
PAC1301250	usine deleveau, , 74 rue alger d' marseille (13055)	51 mètres
PAC1301355	karsenty, , rue alger d' et rue des vertus marseille (13055)	54 mètres
PAC1300867	weerhaegues, fabrique de fibre de bois, 20 rue loi de la marseille (13055)	67 mètres
PAC1301172	fossati girolamo, , 59 rue aiger d' marseille (13055)	73 mètres
PAC1300803	ste marseillaise de transports automobile smta - georges perrier, mercedes benz, 5 rue rousseau marseille (13055)	93 mètres
PAC1312246	, société allumettièrre française, 5 rue rousseau marseille (13055)	97 mètres
PAC1312708	henri daniellan, , 37 rue vertus (des) marseille (13055)	115 mètres
PAC1300870	ste garage du sud est, , 143 boulevard baille marseille (13055)	116 mètres
PAC1300438	daniel marcel fils, , 93 rue loubière de la et 1 et 3 rue françois d'arago marseille (13055)	120 mètres
PAC1301195	albert niel, , 39 rue vertus des marseille (13055)	129 mètres
PAC1314183	sarl garage v 2000, , 55 rue alger (d') marseille (13055)	137 mètres
PAC1301204	fontaine leon, , 145 boulevard baille et rue des vertus marseille (13055)	154 mètres
PAC1301164	michel jean, , quai petit camas du - près du bd baille marseille (13055)	166 mètres
PAC1301091	gissler et rember, , 15 rue melchion marseille (13055)	182 mètres
PAC1301273	atelier de nettoyage à sec henry, , 174 boulevard baille marseille (13055)	182 mètres
PAC1302072	chaffard scieries et caisseries mécaniques de la loubière, , 37 rue brochier marseille (13055)	186 mètres
PAC1301324	atelier de fusion de soufre, , 74 rue loubière de la marseille (13055)	202 mètres
PAC1301351	bargis, , 49 rue sainte cécile marseille (13055)	203 mètres
PAC1301383	ste industrielle d'huilerie, , 60 rue alger d' marseille (13055)	205 mètres
PAC1300864	houilleries du bassin de provence, , 59 rue sainte cécile marseille (13055)	205 mètres
PAC1301033	kallert emile, , 39 rue sainte cécile marseille (13055)	206 mètres
PAC1301417	teissere etienne, , 37 rue sainte cécile /le chateau marseille (13055)	209 mètres
PAC1301466	station service esso, , 184 boulevard baille marseille (13055)	210 mètres
PAC1311176	garage pareja depuis 1998 (société marseillaise de courtage automobile, 1979), , 24 rue melchion marseille (13055)	218 mètres
PAC1301315	coulomb et portanelly, , 22 rue vertus des marseille (13055)	218 mètres
PAC1301023	scierie mecanille de bois et charpentes, , 69 rue sainte cécile marseille (13055)	232 mètres
PAC1301017	vallet et fils, , rue sainte cécile marseille (13055)	233 mètres
PAC1301140	atelier de decapage et d'emaillage des metaux, , 27 rue sainte cécile marseille (13055)	237 mètres
PAC1301314	françois tourtet, , 73 rue sainte cécile marseille (13055)	242 mètres
PAC1314016	napolitano, , 17 rue brochier marseille (13055)	253 mètres
PAC1301393	henri jules aubert/ets riquet, , 12 rue melchion marseille (13055)	256 mètres
PAC1301428	deserti françois, , 77 rue sainte cécile marseille (13055)	259 mètres
PAC1301167	achille balajat, , 4 rue vertus des marseille (13055)	265 mètres
PAC1301217	labigang, , rue aube de l marseille (13055)	266 mètres
PAC1301038	reynaud, , 93 rue sainte cécile marseille (13055)	272 mètres
PAC1301254	parrouf et roux, , 5 bis rue aube de l' marseille (13055)	275 mètres
PAC1301020	scierie fleury/atelier de sablage et emaiillage, , 9 rue sainte cécile marseille (13055)	279 mètres
PAC1301295	leon nozeran, , 12 rue sainte cécile marseille (13055)	280 mètres
PAC1311308	tramoni laurent, , 18 rue edouard pons marseille (13055)	281 mètres
PAC1300853	carmignani, , 81 boulevard baille marseille (13055)	287 mètres
PAC1301476	mr aimedieu, , 8 rue antoine maille marseille (13055)	287 mètres
PAC1301170	fonderie de cuivre reinaud, , 15 rue brandis marseille (13055)	292 mètres
PAC1301414	della guardia, , 1 impasse aube de l' marseille (13055)	298 mètres
PAC1301326	so.de.ga. ste de galvanoplastie, , 25 rue berceau du marseille (13055)	302 mètres
PAC1300677	sarl garage st pierre, , 135 rue saint pierre marseille (13055)	303 mètres
PAC1300952	ste garage st pierre, , 137 rue saint pierre marseille (13055)	306 mètres
PAC1302139	martini, , 129 rue saint pierre marseille (13055)	313 mètres
PAC1301058	ferraro, , 32 rue berceau du marseille (13055)	320 mètres
PAC1300079	fabrique d allumettes chimiques du sieur gray, , 19 rue alger d' marseille (13055)	320 mètres
PAC1311534	rigana guy, , 22 rue pascal cros marseille (13055)	322 mètres
PAC1301160	almedieu victorin(1928) les ateliers mecaniques de menpenti(1925), , 8 rue aube de l' marseille (13055)	326 mètres
PAC1303289	m. rolla, le mérentier, 120 rue auguste blanqui marseille (13055)	326 mètres
PAC1300365	ste marseillaise de transports automobiles, , 141 rue saint pierre marseille (13055)	331 mètres
PAC1301391	ets ric et rac, , 117 rue lodi de marseille (13055)	340 mètres
PAC1314376	assistance publque des hôpitaux de marseille aphm (hôpital de la conception), hôpital de la conception, 147 boulevard baille marseille (13055)	340 mètres
PAC1301432	nerelli albert, , 24 rue brandis marseille (13055)	342 mètres
PAC1301422	sarl trituration du midi, , 2 rue bera et 21 rue antoine maille marseille (13055)	344 mètres
PAC1300133	mrs paui falzon et joseph pelissero, , 90 rue saint pierre marseille (13055)	347 mètres
PAC1301019	argnon, , 134 rue lodi de marseille (13055)	349 mètres
PAC1314189	bigot andré, , 92 rue saint-pierre marseille (13055)	349 mètres
PAC1300090	michel et zanolo, , 136 rue lodi de marseille (13055)	352 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
PAC1301144	bois fils et cie. , 26 rue isly d' marseille (13055)	354 mètres
PAC1312934	garage remisat. , 25 rue roger brun marseille (13055)	355 mètres
PAC1300881	francois roger viand. , 87 rue lodi de marseille (13055)	357 mètres
PAC1300136	atelier de mr léon guisti. , 111 rue saint pierre marseille (13055)	358 mètres
PAC1310951	hôpital ambroise paré. , 1 rue eyiau (d') marseille (13055)	363 mètres
PAC1301220	livon fils. , 79 chemin lodi de marseille (13055)	370 mètres
PAC1301168	fonderie de graisses, ex usine de savon des trois joannis, 14 rue iena d' marseille (13055)	371 mètres
PAC1301449	site blanche neige. , 60 boulevard baille marseille (13055)	371 mètres
PAC1312748	mr paul xiberras. , traverse raynouard marseille (13055)	371 mètres
PAC1300088	teinturerie d isly. , 22 rue isly d' marseille (13055)	372 mètres
PAC1308152	raffinerie de soufre réunies, raffinerie chamon lovis, 62 rue loubière de la marseille (13055)	374 mètres
PAC1301308	site regionale du caoutchouc. , 6 rue michel merino - ex rue presas marseille (13055)	376 mètres
PAC1311021	administration de l'assistance publique, hôpital michel lévy, 84 rue lodi (de) marseille (13055)	377 mètres
PAC1300996	lantie. , 99 rue saint pierre marseille (13055)	379 mètres
PAC1300859	marcel brigando. , 9 impasse ferraut marseille (13055)	384 mètres
PAC1302518	colla. , 75 rue tilsit marseille (13055)	384 mètres
PAC1311824	m. gilles mathieu. , 84 rue blanqui auguste marseille (13055)	386 mètres
PAC1301015	atelier de menuiserie guittou. , 115 rue sainte cécile marseille (13055)	387 mètres
PAC1301447	site royal pressing. , 61 boulevard baille marseille (13055)	387 mètres
PAC1300230	teinturerie paret. , 70 rue saint pierre marseille (13055)	388 mètres
PAC1314025	sarl garage d'iena. , 12 rue iena marseille (13055)	390 mètres
PAC1302091	fabrique de meubles marius constantin. , 69 rue tilsit marseille (13055)	390 mètres
PAC1314019	ets de transfusion sanguine alpes-provence. , 149 boulevard baille marseille (13055)	393 mètres
PAC1300165	decanis jean. , 89 rue saint pierre marseille (13055)	394 mètres
PAC1301353	laure. , 10 rue iena d' marseille (13055)	396 mètres
PAC1311349	massias, marseille garage, 124 rue ferrari marseille (13055)	399 mètres
PAC1300711	societe marseillaise de transports automobiles (smta). , 124 rue ferrari marseille (13055)	399 mètres
PAC1311760	m. garo (charles derderian), carrosserie peinture garo, 5 traverse raynouard marseille (13055)	403 mètres
PAC1303317	site superdecoup. , 48 rue berceau du marseille (13055)	403 mètres
PAC1301150	fonderie de fer. , 55 rue friedland marseille (13055)	403 mètres
PAC1301323	etienne bouchet. , 8 rue iena d' marseille (13055)	404 mètres
PAC1302494	mm pons et minghi. , 143 rue ferrari marseille (13055)	405 mètres
PAC1302172	michel albert. , 117 rue sainte cécile marseille (13055)	405 mètres
PAC1302445	ets ed j. pourpe, usine d'épuration des huiles et savonneries, 120 rue ferrari marseille (13055)	405 mètres
PAC1301178	nozeran leon. , 120 rue sainte cécile marseille (13055)	406 mètres
PAC1314186	sarl nanoglon. , 29 rue friedland marseille (13055)	406 mètres
PAC1311555	m. paul douard / charles mimouni. , 48 rue tilsit (de) marseille (13055)	407 mètres
PAC1311574	alpes mediterrane. , 17 avenue michel merino marseille (13055)	414 mètres
PAC1302486	teinturerie blanc. , 22 rue vitalis marseille (13055)	414 mètres
PAC1310788	samat et vaissiere, auto réparation services, 82 rue nau marseille (13055)	418 mètres
PAC1302169	giannoni. , 116 rue ferrari marseille (13055)	419 mètres
PAC1302026	charles blanc. , 24 rue vitalis marseille (13055)	420 mètres
PAC1302170	alphonse perotti. , 114 rue ferrari marseille (13055)	420 mètres
PAC1301055	bicchierini achille. , 19 rue friedland marseille (13055)	420 mètres
PAC1300099	teinturerie, dégraissage giraud. , 153 boulevard baille marseille (13055)	420 mètres
PAC1302488	m. a. de roquebrune. , 13 rue eydoux, 48 rue tilsit marseille (13055)	420 mètres
PAC1310689	m. raymond almecisa. , 94 rue nau marseille (13055)	423 mètres
PAC1311713	gondimet andrée. , 19 rue isly (d') marseille (13055)	425 mètres
PAC1300600	garage de la conception, station service mobil, 177 rue ferrari marseille (13055)	428 mètres
PAC1301157	fonderie baudouin. , 19 rue friedland - ex 47 marseille (13055)	430 mètres
PAC1301193	ets gregoire(1950)fonderie de bronze gues(1898). , 54 rue berceau du marseille (13055)	430 mètres
PAC1310523	ville de marseille-services logistique service des tam, garage grillon, rue grillon et rue barton marseille (13055)	432 mètres
PAC1310544	ville de marseille services techniques, garage isly, quartier baille marseille (13055)	433 mètres
PAC1301009	site roche et cie. , 16 rue tilsit marseille (13055)	435 mètres
PAC1302281	grégoire frères. , 181 rue ferrari marseille (13055)	435 mètres
PAC1302122	escarode en1897. , rue ferrari marseille (13055)	435 mètres
PAC1302089	joseph maurel. , 103 rue ferrari marseille (13055)	435 mètres
PAC1302081	atelier de forges et charrouage. , 100 rue ferrari marseille (13055)	436 mètres
PAC1301330	raffinerie de soufre a boude et fils. , 6 rue abbé féraud de l' marseille (13055)	440 mètres
PAC1301312	gissler et rember. , 6 impasse gay lambert marseille (13055)	441 mètres
PAC1317091	unic pressing. unic pressing, 73 rue roger brun marseille (13055)	443 mètres
PAC1300145	ville de marseille (en 1932). , 13 rue crillon marseille (13055)	444 mètres
PAC1310993	rafael jean-roger, carrosserie mécanique notre dame, 49 rue julia marseille (13055)	444 mètres
PAC1311248	société delavage blanchisserie / société etoile. , 17 ter rue abbé ferrand marseille (13055)	444 mètres
PAC1302105	landra. , 44 rue loubière de la marseille (13055)	446 mètres
PAC1300883	angele bagnasco. , 38 boulevard baille marseille (13055)	447 mètres
PAC1302201	doumens. , 24 rue eydoux marseille (13055)	450 mètres
PAC1300223	teinturerie paret. , 52 rue saint pierre de marseille (13055)	453 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
PAC1301319	raffinerie de soufre, , cours gouffe marseille (13055)	454 mètres
PAC1314196	aguecci patrick, , 6 rue austerlitz (d') marseille (13055)	455 mètres
PAC1301143	fonderie de cloches de monsieur baudouin(1883)fonderie de mr d attamura(1853), , cours gouffe et rue de l abbe feraud marseille (13055)	456 mètres
PAC1301004	m.combes, , cours gouffe marseille (13055)	457 mètres
PAC1301130	bernard ph, , 41 boulevard baille marseille (13055)	460 mètres
PAC1301490	crés françois, , 1 rue saint étienne prolongée marseille (13055)	460 mètres
PAC1300886	pressing rivka //ex: ste press-net, pressing, 165 boulevard baille marseille (13055)	465 mètres
PAC1301360	marius guidicelli, , 51 cours gouffe marseille (13055)	465 mètres
PAC1301368	crillon, , 167 boulevard baille marseille (13055)	473 mètres
PAC1301043	deletraz et renaud, , 86 cours gouffe marseille (13055)	476 mètres
PAC1300144	pitiot théophile, , 24 rue crillon marseille (13055)	477 mètres
PAC1300969	site des peintures et vernis de la mediterranee, , 42 rue saint pierre marseille (13055)	478 mètres
PAC1300278	allegrine mario (en 1934), , 187 bis rue saint pierre de marseille (13055)	480 mètres
PAC1300131	mondou fils, , 18 rue crillon marseille (13055)	480 mètres
PAC1302600	mr curetti jacques, , 8 rue sainte marie marseille (13055)	481 mètres
PAC1301237	francois coeffier, , 4 rue isly d' marseille (13055)	482 mètres
PAC1303265	ets ardere-france-ossen, , 55 rue saint pierre marseille (13055)	483 mètres
PAC1301030	moulin de trituration des articles de droguerie, , rue isly d' marseille (13055)	485 mètres
PAC1301369	simon michel, , 4 rue austerlitz d' marseille (13055)	486 mètres
PAC1301370	escalte et cie, , 118 rue roger brun marseille (13055)	486 mètres
PAC1310661	m. louis defalco, , 42 rue grillon marseille (13055)	486 mètres
PAC1301373	michel fernand et cie, , 16 rue friedland marseille (13055)	487 mètres
PAC1300830	ste orga technic, , 40 rue lodi de marseille (13055)	488 mètres
PAC1301190	garage quenault bernard et gal, , 49 rue village de marseille (13055)	489 mètres
PAC1300869	usine moderne électrique de menuiserie ebenisterie, , 5 rue saint etienne prolongée marseille (13055)	490 mètres
PAC1315130	pressing laving pro, pressing, 43 rue lodi marseille (13055)	490 mètres
PAC1301427	fonderie de fer grognet freres, , rue kleber, ex ? marseille (13055)	493 mètres
PAC1301322	louis barthelemy, , 1 rue abbé feraud de l marseille (13055)	493 mètres
PAC1301001	pierre groves, , 37 cours gouffe marseille (13055)	494 mètres
PAC1301282	arbaud et blaize, , 73 cours gouffe marseille (13055)	496 mètres
PAC1301056	site marbriere provencale, , 250 boulevard baille marseille (13055)	496 mètres
PAC1301047	layet, , 18 rue friedland marseille (13055)	499 mètres
PAC1312995	joseph errico, , 127 avenue toulon (de) marseille (13055)	499 mètres
PAC1302140	masi, , 63 rue ferrari marseille (13055)	500 mètres

**LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

**LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)**  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
64.5319	ap-hm psy-dir, marseille 05, 13005	135 mètres
64.723	ap-hm (hC*ital la timone), marseille 05, 13005	241 mètres
64.10968	o et l - pieces autos, marseille 11, 13011	374 mètres
64.12274	lsdi lafarge granulats sud lieutaud, marseille 16, 13016	374 mètres
64.12275	sté d'exploitation du plateau de la mure, marseille 15, 13015	374 mètres
64.12350	lsdi lafarge granulats sud la nerthe, marseille 16, 13016	374 mètres
64.567	centrale futaille, marseille 15, 13015	374 mètres
64.7267	total marketing france, marseille 08, 13008	374 mètres
64.4179	delhom et comte, marseille 15, 13015	374 mètres
64.10001	ap hm - plate forme logistique, marseille 16, 13016	374 mètres
64.10461	station elf antar france, marseille 11, 13011	374 mètres
64.785	cheylan (10eme), marseille 10, 13010	374 mètres
64.984	rostock, marseille 07, 13007	374 mètres
64.2242	carrefour grand littoral, marseille 16, 13463	374 mètres
64.4176	chantier naval de marseille s.a.s, marseille 15, 13015	374 mètres
64.7670	hopital europeen, marseille 03, 13331	374 mètres
64.647	delta recuperation provence, marseille 11, 13011	374 mètres
64.4660	aphm (la conception), marseille 05, 13005	388 mètres



Préfecture : Bouches-du-Rhône

Commune : MARSEILLE 05

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

56 Rue des Vertus  
13005 MARSEILLE 05

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la  
commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une Indemnisation suite à  
des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	jo du	Indemnisation
-----------------------	-------	-----	--------	-------	---------------

Aucune catastrophe naturelle répertorié

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur Internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

**ATRIUM DIAGNOSTICS**  
**Madame DELPHINE BAUDE**  
**40 B rue VERT CLOS**  
**13015 MARSEILLE 15**

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01/04/2020

La présente attestation, valable pour la période du 01/04/2020 au 31/12/2020, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 2 avril 2020

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

**SUBERVIE ASSURANCES**  
Agent Général exclusif MMA  
30, cours du Maréchal Juin - B.P 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75  
Email : [subervie.assurances@mma.fr](mailto:subervie.assurances@mma.fr)  
SARL au capital de 401 222 €  
N° ORIAS : 07001677 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



**SARL SUBERVIE ASSURANCES**  
AU CAPITAL DE 401 222 € - RCS BORDEAUX 339 041 535  
N°ORIAS : 07001677 [WWW.ORIAS.FR](http://WWW.ORIAS.FR)  
30 COURS MARÉCHAL JUIN - BP 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
CONTACT@SUBERVIE-ASSURANCES.COM  
TEL : 05 56 91 20 67

F02020



Accréditation  
n°4-0557  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
www.cofrac.fr



N° de certification  
**B2C – 0452**

## CERTIFICATION

attribuée à :

**Monsieur Frédéric BAROUH**

Dans les domaines suivants :

**Certification Amiante** : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

Obtenu le : 01/06/2016

Valable jusqu'au : 31/05/2021\*

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Termites** : Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole

Obtenu le : 01/06/2016

Valable jusqu'au : 31/05/2021\*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Gaz** : Etat de l'installation intérieure de gaz

Obtenu le : 01/06/2016

Valable jusqu'au : 31/05/2021\*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Electricité** : Etat de l'installation intérieure d'électricité

Obtenu le : 01/06/2016

Valable jusqu'au : 31/05/2021\*

Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Plomb** : Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 04/08/2016

Valable jusqu'au : 03/08/2021\*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification DPE** : Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenu le : 01/06/2016

Valable jusqu'au : 31/05/2021\*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 17 mars 2017

Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER

\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.  
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site :  
[www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)